



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ADOUR MADIRAN

2026

Sommaire

**Le Débat d’Orientation Budgétaire :
Le Rapport d’Orientation Budgétaire**

La Communauté de Communes Adour Madiran :

Le contexte international et national :

Les éléments à retenir dans le cadre de la préparation budgétaire 2026 :

Le point sur les réformes impactant les collectivités :

Définition du projet budgétaire :

Traduction financière du projet :

- Les budgets de zones
- Le budget SPANC
- Le budget Ordures Ménagères
- Le budget Centre de Santé
- Le budget Parc du Val d’Adour
- Le budget Hôtel d’entreprises
- Le budget principal

Fiscalité :

Données consolidées :

Dossier économique :

Lexique :

Le Mot du Président :

Comme les années précédentes, la Communauté de Communes Adour Madiran a fait le choix d'une information financière la plus complète possible mais doit, cette année, composer avec le renouvellement des conseils municipaux et communautaires, ce qui revient à dire que ce rapport a été travaillé comme un exercice de transition avant l'installation des nouveaux élus et la définition de leurs orientations stratégiques pour le mandat à venir.

Par conséquent, il convient donc de l'appréhender avec toute la mesure et la prudence nécessaires.

Depuis 2020, les collectivités doivent composer avec un contexte économique et politique incertain : crises sanitaire, énergétique et inflationniste relayée par une instabilité gouvernementale depuis 2025.

Comment, au vu de ces éléments, les collectivités peuvent-elles se projeter, investir et maintenir des services de qualité ?

L'élaboration d'un budget dans ces conditions est un exercice d'équilibrisme entre maîtrise des charges croissantes et raréfaction des ressources qui impose de rechercher en permanence des solutions d'adaptation, quitte à rompre avec un fonctionnement acquis depuis des années. L'exemple qui illustre le mieux cet art de l'adaptation est incontestablement la gestion de la politique des déchets avec le retrait du syndicat de traitement départemental au profit du syndicat des Pyrénées-Atlantiques au 1er janvier 2025 dans l'optique de dégager des économies.

En dépit des incertitudes internationales et nationales, la Communauté de Communes Adour Madiran, au travers de ce Rapport d'Orientation Budgétaire, souhaite réaffirmer son volontarisme et son ambition, tout en restant consciente des contraintes budgétaires toujours plus resserrées.

Trois axes structurent la politique communautaire et se reflètent dans les budgets de la collectivité : l'optimisation des ressources, le maintien de services au public de qualité avec un reste à charge pour les bénéficiaires le plus faible possible ainsi que la poursuite d'investissements structurants pour le territoire.

Et en cette année particulière de renouvellement électoral, elle œuvre tout particulièrement à aborder le mandat qui vient avec une situation financière transparente et stabilisée et une feuille de route toujours tournée vers le service aux habitants.

Parce que le bloc communal (intercommunalité et communes membres) constitue le dernier maillon de la chaîne institutionnelle, au plus près du territoire et de ses administrés, la motivation et la foi en l'avenir des élus de la Communauté de Communes Adour Madiran restent intactes.

Le Président,

Frédéric RÉ

La Communauté de Communes Adour Madiran :

Une collectivité qui s'inscrit :

Dans un périmètre :

La Communauté de Communes Adour Madiran a été créée au 1er janvier 2017, issue de la fusion de trois intercommunalités par l'application de la loi Notre.

Elle regroupe 72 communes, dont 11 des Pyrénées-Atlantiques en étendant donc son territoire sur deux départements et deux régions. L'ensemble de ses communes membres est représenté en Conseil Communautaire par 99 délégués.

La population retenue pour le calcul de la DGF et communiquée par l'Insee pour l'ensemble du territoire est de 23 958 habitants.

On note un écart de – 676 habitants sur un an pour l'ensemble du territoire

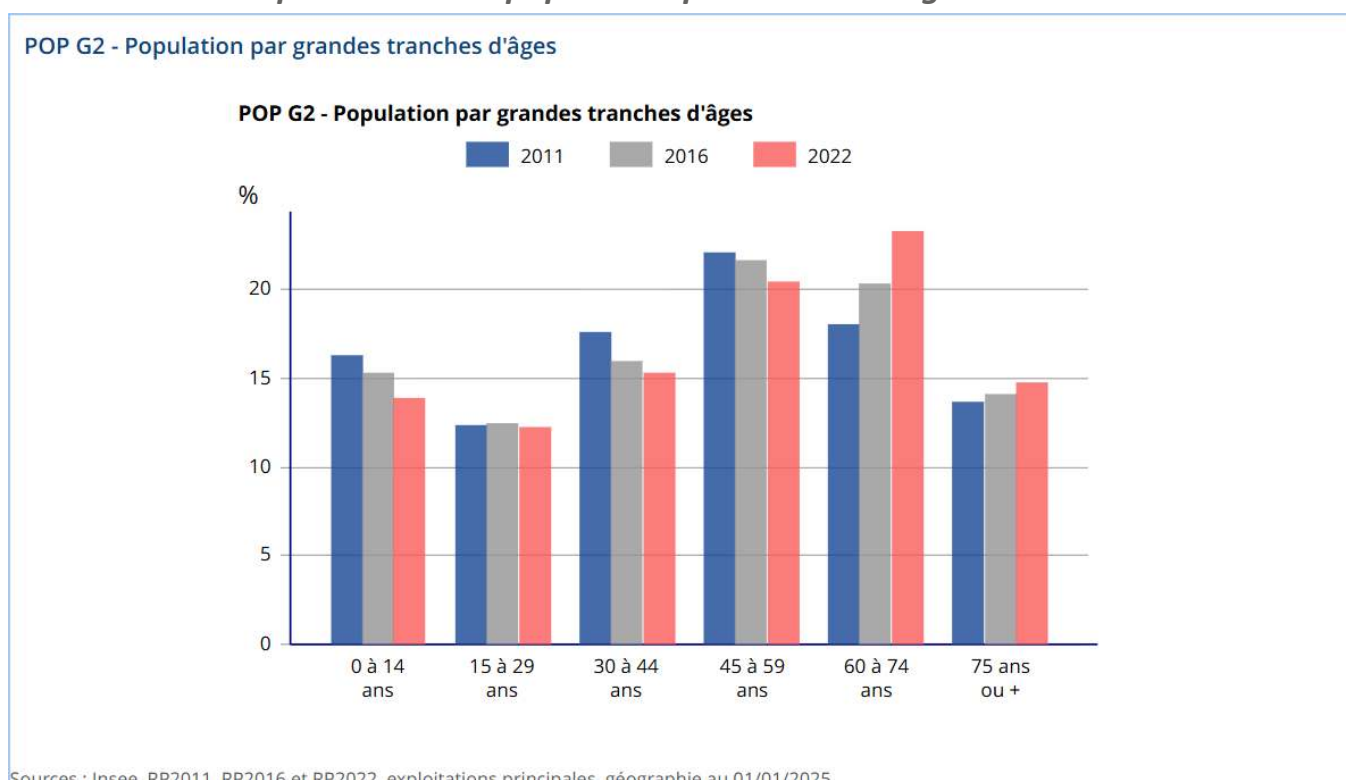
Dans un contexte social – économique :

Les données démographiques du territoire :

(Source : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-200072106>)

Les dernières études publiées pour le territoire par l'Insee s'appuient sur des données 2022 :

Evolution de la répartition de la population par tranche d'âge :

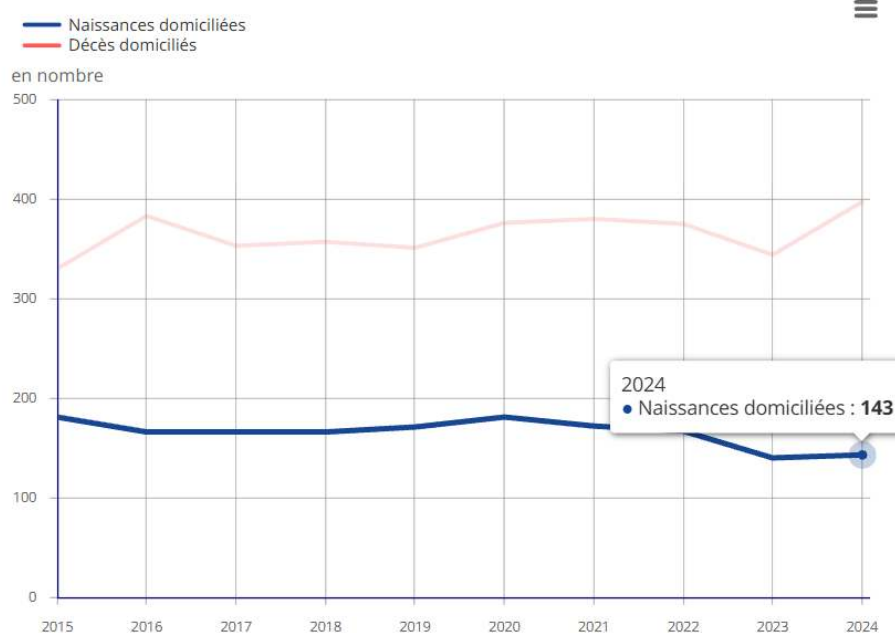


L'évolution par tranche d'âge se confirme.

La Communauté de Communes à l'instar du territoire national ne peut que constater le vieillissement de la population.

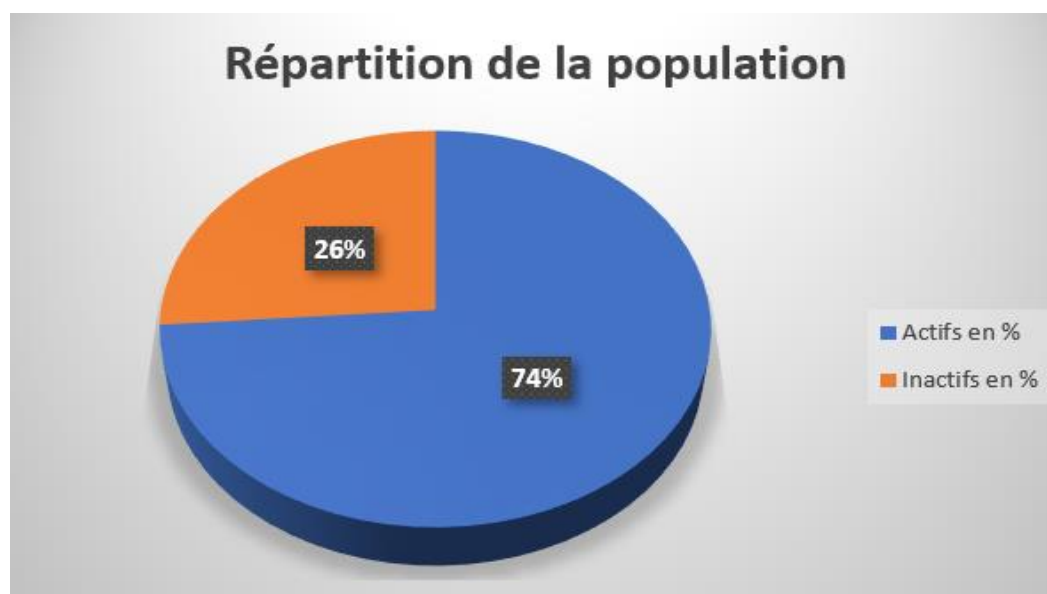
Elle s'explique notamment par une balance naturelle négative :

RFD G1 - Naissances et décès domiciliés



Source : Insee, statistiques de l'état civil en géographie au 01/01/2025.

Répartition de la population :



La répartition de la population active reste la même que les années précédentes.

Les données économiques du territoire :

(Source : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-200072106#chiffre-cle-5>)

C'est sur la thématique du tissu économique que le territoire tire son épingle du jeu. Le nombre d'entreprises employant des salariés croît et le nombre de création d'entreprises augmente considérablement depuis ces dernières années.

Répartition des établissements actifs employeurs par secteur d'activité fin 2023 :

Secteur d'activité	Total	%	0 salarié	1 à 9 salarié(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés ou plus
Ensemble	747	100,0	79	579	40	29	20
Agriculture, sylviculture et pêche	112	15,0	23	88	0	1	0
Industrie	68	9,1	6	45	7	7	3
Construction	77	10,3	11	59	6	0	1
Commerce, transports, services divers	315	42,2	39	245	21	7	3
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	175	23,4	0	142	6	14	13

Pour rappel, fin 2022 le tissu économique du territoire était composé d'un ensemble de 736 établissements. et de 704 en 2021 !

DEN G2 - Évolution des créations d'établissements



Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Système d'information sur la démographie d'entreprises (SIDE) en géographie au 01/01/2025.

Pour exercer des compétences :

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

Aménagement de l'espace

Développement économique

Aménagement et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés

GEMAPI

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

Protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

Politique du développement, du logement et du cadre de vie pour laquelle a été défini l'intérêt communautaire sur la création de logements adaptés sur l'ensemble du territoire

Voirie d'intérêt communautaire

Équipement culturels et sportifs d'intérêt communautaire et équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire

Action sociale d'intérêt communautaire : petite enfance et santé

COMPÉTENCES FACULTATIVES

Techniques d'information et de communication

Assainissement non collectif

Autres services d'intérêt communautaire

Rappel des faits marquants de la collectivité :



Le contexte international :

Le monde est marqué par une **instabilité élevée**, avec des conflits persistants (guerre en Ukraine, tensions au Moyen-Orient) et des crises politiques régionales (Iran interne, crise à Cuba), contribuant à une fragmentation des relations internationales et à une compétition accrue entre grandes puissances.

La confrontation géoéconomique (sanctions, barrières commerciales, rivalités technologiques) est désormais considérée comme l'un des principaux risques globaux pour 2026.

Croissance mondiale modérée : l'économie mondiale montre une certaine résilience mais à un rythme plus lent que les décennies précédentes, notamment en raison des barrières commerciales et de l'incertitude politique.

Volatilité des marchés : une incertitude élevée pèse sur les marchés financiers, avec influence sur les devises, les taux et la confiance des investisseurs.

Inflation et énergie : les tensions géopolitiques alimentent la hausse des prix de l'énergie et des matières premières, créant un **environnement inflationniste** et des pressions sur les coûts de production.

Commerce international : le commerce mondial est affecté par le protectionnisme et la fragmentation des chaînes d'approvisionnement, freinant la croissance des échanges.

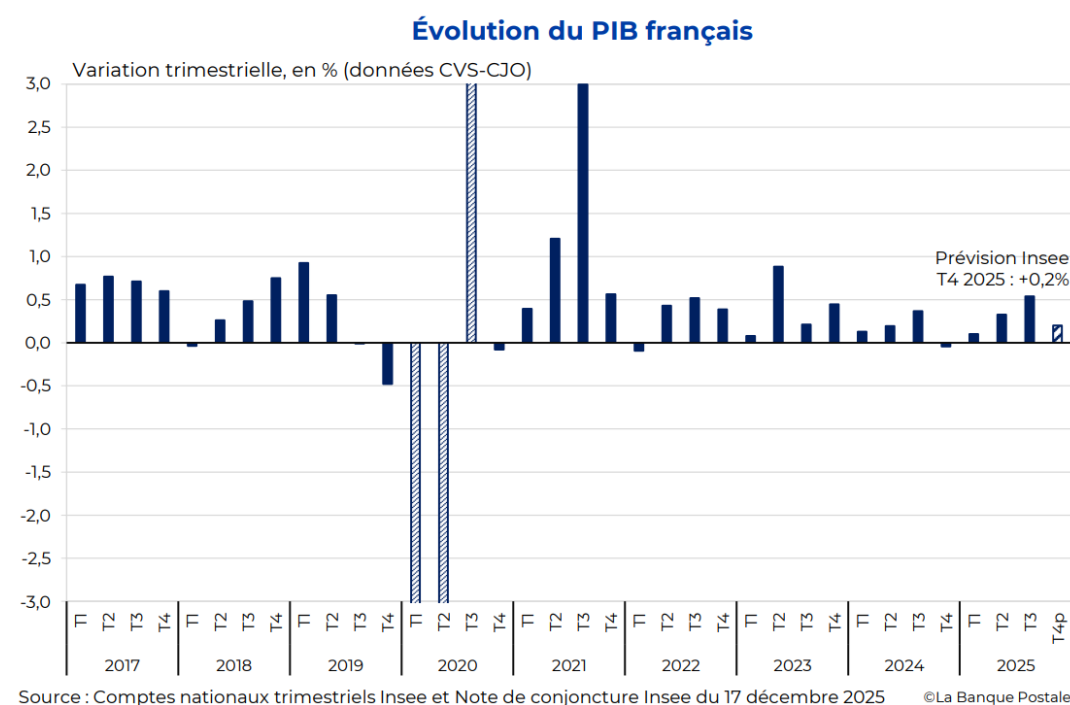
Zone Euro : perspectives macroéconomiques

	<i>Prévision 2026</i>	<i>Tendance</i>	<i>Commentaire clé</i>
Croissance du PIB	1,2 %	Modérée	Reprise progressive, freinée par la demande extérieure et les incertitudes globales
Inflation (HICP)	1,8 – 1,9 %	Stable / légèrement sous 2 %	Retour proche de l'objectif de la BCE
Inflation sous-jacente	2,0 – 2,2 %	Légère baisse	Désinflation progressive dans les services et les salaires
Taux directeurs BCE	2 % (niveau neutre)	Pause monétaire	Politique d'attentisme, peu de mouvements attendus

Le contexte national :

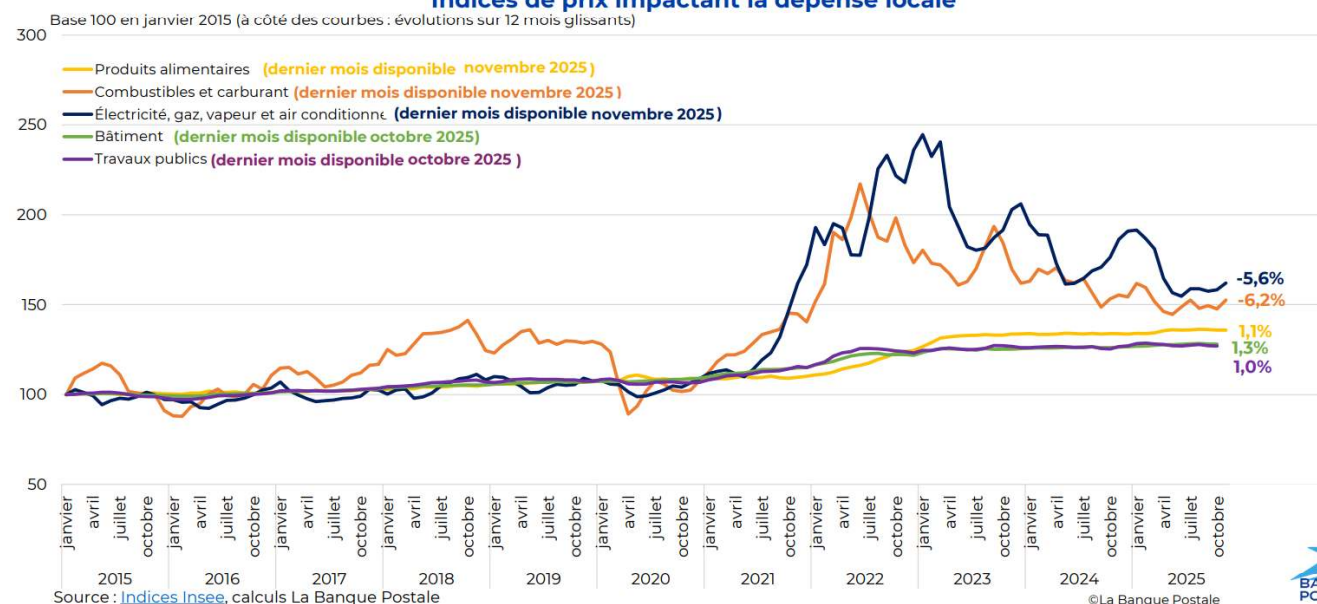
La croissance revue à la baisse en ce début d'année

Evolution du PIB français :



Le produit intérieur brut de la France a progressé d'environ **0,9 % en 2025** (préliminaire selon l'Insee), ce qui est **au-dessus des attentes gouvernementales et des prévisions les plus pessimistes**. Cette croissance reste toutefois **modeste**, reflétant une demande intérieure encore timide malgré un rebond des exportations et de certains secteurs.

Indices de prix impactant la dépense locale



Les éléments à retenir dans le cadre de la préparation budgétaire 2026

1 – Loi spéciale et loi des finances pour 2026 : Rappel de la chronologie

La loi spéciale : chronologie des faits



14/10/2025

Dépôt du projet de loi de finances (une semaine après le délai légal)

24/10/2025 Début de l'examen à l'Assemblée nationale (AN) en séance publique

22/11/2025 Rejet de la première partie et transfert au Sénat

27/11/2025 Début de l'examen au Sénat en séance publique

04/12/2025 Adoption de la première partie par le Sénat

15/12/2025 Adoption du PLF par le Sénat en première lecture

19/12/2025 Échec de la Commission mixte paritaire (CMP)



26/12/2025

Promulgation de la loi spéciale (art. 47 Constitution et 45 LOLF)

29/12/2025 Promulgation du **décret n°2025-1397** portant répartition des crédits relatifs aux services votés (art. 47 Constitution) pour assurer la continuité des services publics



30/12/2025

Promulgation de deux circulaires de mise en œuvre du décret :

- **Circulaire interministérielle** relative à la mise en œuvre du décret de services votés à compter du 1^{er} janvier 2026 : mise en place d'une régulation budgétaire renforcée
- **Circulaire** relative à la gestion budgétaire de l'État et des organismes publics et opérateurs financés par l'État pendant la période des services votés en 2026



13/01/2026

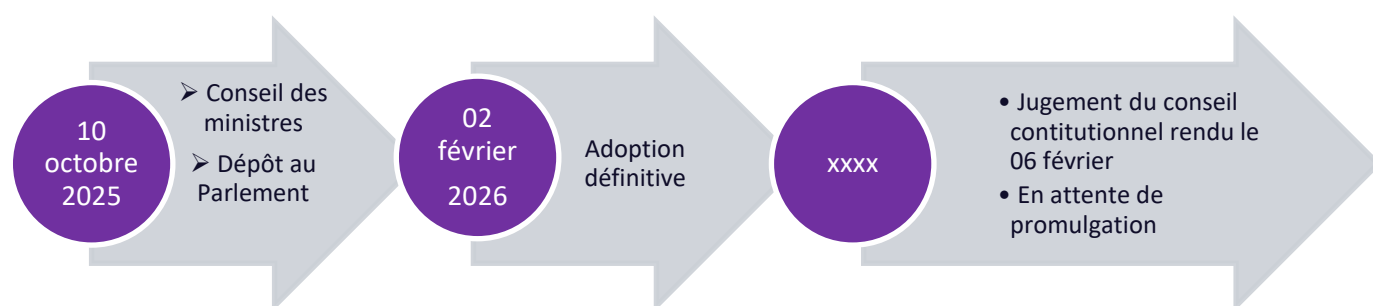
- Reprise de l'examen du projet de loi de finances (PLF) 2026 à l'AN - Commission des finances les 8 et 9 janvier - Séance **13 au 23 janvier**
- Deuxième lecture au Sénat **sans doute à partir du**
- Possibilité d'un texte définitif dans la **première quinzaine de février**

Un PLF au parcours « encore + » inédit

Pour la deuxième année consécutive, la loi de finances n'est pas promulguée au moment de la rédaction du rapport d'orientation budgétaire.

Dans ce contexte, la liste des mesures énoncées ci-après n'est pas exhaustive.

Où en est-on ?



Le contenu du texte :

La loi de finances pour 2026 a pour objectif de **réduire le déficit public de 5% du PIB**.

Le texte ambitionne de redresser les comptes publics par :

- **Des hausses de recettes fiscales**, en particulier par un effort supplémentaire des contribuables les plus aisés et par la suppression de plusieurs niches fiscales ;
- **Une baisse des dépenses de l'État, hors Défense Nationale**

Les principales mesures pour les ménages :

- Indexation du **barème de l'impôt sur le revenu** sur l'inflation (+0,9%),
- **Reconduction de la contribution différentielle sur les plus hauts revenus (CDHR)** jusqu'à ce que le déficit repasse sous le seuil de 3% du PIB,
- Une **nouvelle taxe sur le patrimoine financier, visant les actifs des sociétés dites "holdings"**. Le taux de la taxe sera de 20%,
- Revalorisation de la **prime d'activité à hauteur de 50 €uros en moyenne**,
- Le **repas à un €uro** dans les restaurants universitaires sera **étendu à l'ensemble des étudiants**,
- **Nouveau dispositif, "Relance Logement"**, afin d'**inciter les particuliers à acheter un logement pour ensuite le louer** à des prix abordables, pendant une durée minimale (9 ans),
- Réouverture du guichet Ma prime rénov', à l'ensemble des ménages en 2026,
- Plusieurs taxes sont créées ou augmentées, parmi lesquelles :
 - une **taxe de 2 euros "petit colis"** (de moins de 150 euros) sur les produits importés depuis un État tiers à l'Union européenne (UE), qui vise à lutter contre la concurrence déloyale de grandes plateformes, notamment chinoises, comme Shein ou Temu ;
 - la **taxe exigée pour une première demande ou le renouvellement d'un titre de séjour et pour la régularisation**, dont le montant est augmenté.

Les principales mesures pour les collectivités :

La participation des collectivités à l'effort de redressement

Les collectivités locales sont associées aux efforts de maîtrise du déficit public (participation attendue de 2 Md€), notamment par la baisse de certains programmes comme France 2030 ou le Fonds vert.

- La **taxe générale sur les activités polluantes (TGAP)**, dont le coût est supporté par les collectivités pour chaque tonne de déchet enfouie ou incinérée, va augmenter annuellement jusqu'en 2030,
- La dotation globale de fonctionnement (DGF) n'est ni réduite ni revalorisée. Elle est maintenue à son niveau de 2025,
- Le **dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (Dilico)**, initialement prévu pour la seule année 2025, est **maintenu en 2026**,
- La **liaison entre les taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et de la taxe foncière est supprimée**.

Le mesure à retranscrire dans le budget 2026 CCAM :

- Revalorisation des bases fiscales à 0.90%,
- Baisse de la DGF (moins de population + changement de répartition des enveloppes),
- Modification du montant des attributions de compensation suite à la restitution de la compétence jeunesse de la commune de Maubourguet à la CCAM au 1^{er} janvier,
- Réception de chantier du groupe médical de Rabastens de Bigorre, de l'extension du bâtiment de l'imagerie et de la maison de santé de Vic en Bigorre,
- Fin des travaux de mise en conformité du Parc du Val d'Adour de Rabastens de Bigorre.

Traduction financière du projet :

Dans ce contexte, il est proposé **d'envisager les budgets avec prudence**, en optant pour une stabilité des recettes et un maintien du niveau des dépenses de fonctionnement.

Les grandes orientations sont définies dans cette présentation.

Les budgets de zones :

- **Règlementairement, les opérations d'allotissement sont isolées dans des budgets annexes sans autonomie financière.**
La CCAM en compte 6 depuis 2024

Principe :

Le lien avec le budget principal : pour financer l'acquisition des terrains et leur aménagement, le budget principal avance la trésorerie.

Après intégration dans l'actif de la collectivité des infrastructures telles que la voirie, l'éclairage public, etc..., la vente des terrains aménagés doit rembourser, à terme, cette avance.

RAPPEL : 3 grands principes de la préparation budgétaire des zones :

- 1- Le budget comprend uniquement les frais qui entrent en compte dans la détermination du prix de vente des terrains.
- 2- L'aménagement et la vente des terrains se comptabilisent en section de fonctionnement tout le long de l'année. En fin d'année, une écriture inverse est passée dans la même section pour neutraliser la section de fonctionnement et contre-passée en section d'investissement : c'est l'écriture de comptabilisation des stocks.

3- L'intégralité des écritures de cessions de terrains est inscrite en section de fonctionnement, selon un prix moyen, afin de déterminer si le budget sera en mesure de rembourser l'avance au budget principal.

- **Il convient de noter que les zones communautaires ne possèdent quasiment plus de surface disponible à la vente.**

Une réflexion est en cours pour que la collectivité se dote de nouveaux outils afin de proposer du foncier à destination d'immobilier d'entreprises.

Zone du Bosquet / Andrest :

Résultat en 2025 : 0 €

Prévision 2026 : Section de fonctionnement	
Dépenses	Recettes
Fin des travaux d'aménagement 150 000 €	Vente des terrains 323 000 €
Frais de bornage 5 000 €	
Arrondi TVA 5 €	
Ecritures de Stock	Ecritures de stocks

Sur cette zone, des porteurs de projet ont manifesté leur intérêt sur des parcelles.

Zone du Louët / Montaner :

Résultat en 2025 : 0 € - Pas de mouvement sur cette zone sur l'année écoulée.

Prévision 2026 : Section de fonctionnement	
Dépenses	Recettes
Frais de bornage 5 000 €	Vente des terrains 36 000 €
Arrondi TVA 5 €	
Ecritures de Stock	Ecritures de stocks

Zone du Midi / Rabastens :

Résultat en 2025 : 0€

Prévision 2026 : Section de fonctionnement	
Dépenses	Recettes
Reprise du réseau d'assainissement 15 000 €	Vente des terrains 94 722 €
Arrondi TVA 5 €	
Ecritures de Stock	Ecritures de stocks

2025 : 1 vente réalisée début d'année pour deux parcelles. **24 180,00 € reversés au BP**

Zone Industrielle de l'Estéous/ Rabastens :

- Résultat en 2025 : 0 €

Prévision 2026 : Section de fonctionnement	
Dépenses	Recettes
Travaux de viabilisation 80 000 €	Vente de terrain porteur de projet 59 000 €
	Terrain restant à commercialiser 21 000 €
Arrondi TVA 5 €	
Ecritures de Stock	Ecritures de stocks

2026 : Viabilisation et accès pour diviser le terrain en 2 parcelles
 2 porteurs de projet ont manifesté leur intérêt

Zone du Marmajou / Maubourguet :

Résultat en 2025 : 37.633,51 € 1 vente de terrain

Prévision 2026 : Section de fonctionnement	
Dépenses	Recettes
Travaux et bornage 350 000€	Vente des terrains 55 000 €
	Subvention Participation 255 000
Ecritures de Stock	Ecritures de stocks

Zone de la Herray / Vic en Bigorre :

Résultat en 2025 : 0 €

1 acquisition de terrain réalisée en 2024

Prévision 2026 : Section de fonctionnement

Dépenses	Recettes
Bornages 10 000€	Vente des terrains 870 000€
Arrondi TVA 5 €	
Ecritures de Stock	Ecritures de stocks

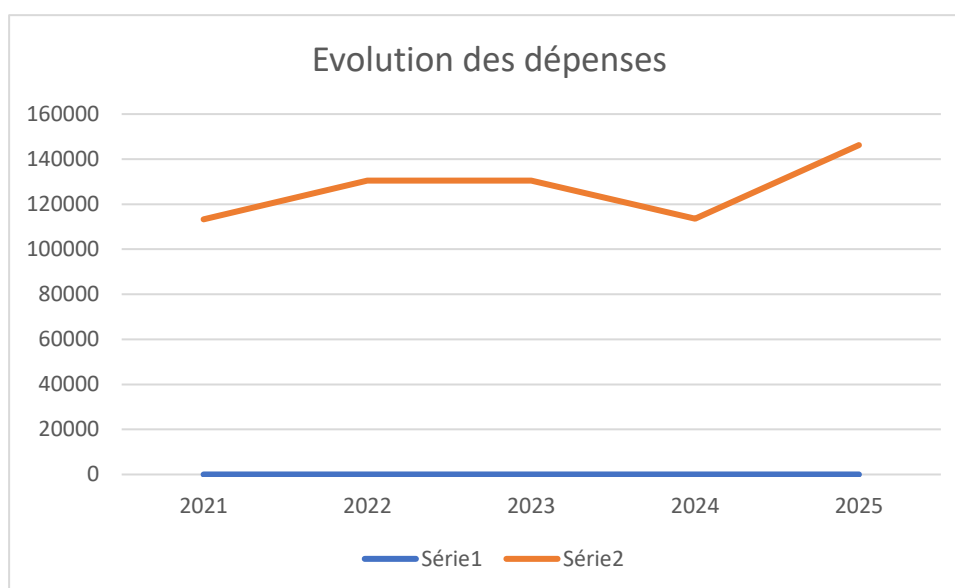
2026 : Deux ventes en cours et manifestation de deux porteurs de projet

Le budget SPANC :

- Budget avec autonomie financière avec personnel

Résultats en 2025 : Excédent de fonctionnement 8 300,45 €

Excédent d'investissement : 72,14 €



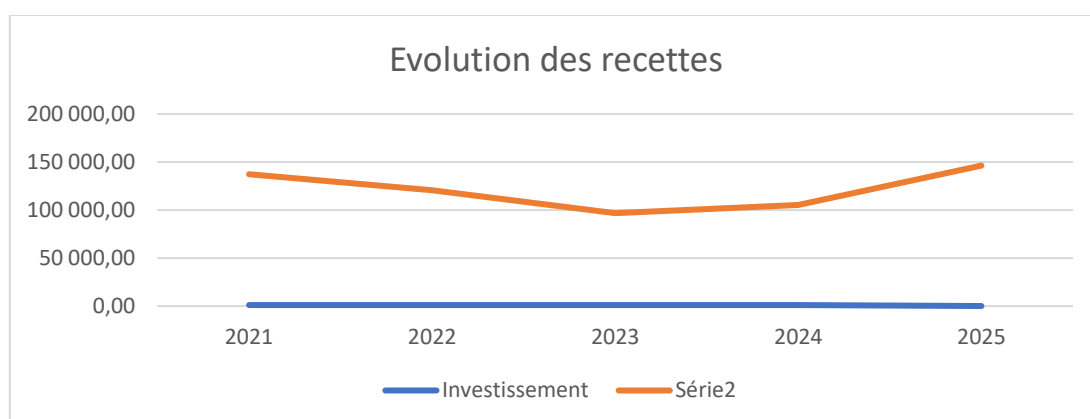
Evolution des dépenses				
Année	Fonctionnement	% évolution fonct.	Investissement	% évolution invest.
2021	113 271,07	22,98	0	
2022	130 491,06	15,2	0	
2023	130 423,66	-0,05	0	
2024	113586,07	-12,91	0	
2025	146 240,94	29%	0	
Prévision 2026	160 000,00		15000	

Les charges de personnel représentent 92% des charges de fonctionnement sur ce budget.

L'équilibre de ce budget repose sur l'activité des trois agents de terrain.

Une restructuration du service a été opérée en 2025, ce qui a permis d'atteindre les objectifs fixés.

Une réflexion est engagée pour un changement de logiciel.



Evolution des recettes				
Année	Fonctionnement	% évolution fonct.	Investissement	% évolution invest.
2021	137 360,20		1 071,00	
2022	120 418,13	-12,33	1 071,00	
2023	96 715,83	-19,68	1 071,00	
2024	105 385,42	8,96	1 071,00	
2025	146 240,94		71,00	
Prévision 2026	160 000,00		5 000,00	

Perspectives 2026 :

L'activité de ce budget devrait retrouver un rythme avec un effectif stabilisé.

Point Ressources Humaines :

	012 - Prévisions	012 – Réalisé
2022	110 000 €	113 783 €
2023	113 000 €	112 521 €
2024	119 500 €	104 396 €
2025	117 960 €	123 526 €
2025	135 000 €	

Augmentation des cotisation CNRACL

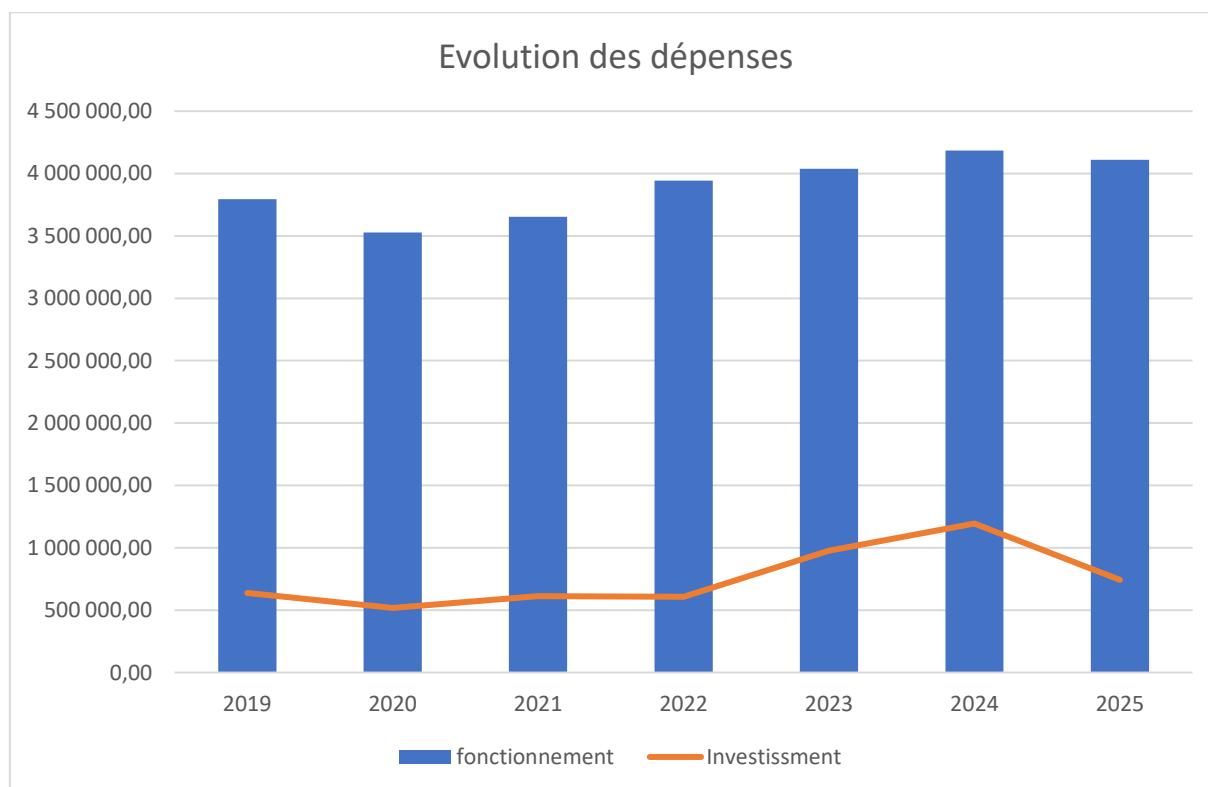
Pas de dette sur ce budget

Le budget Ordures Ménagères :

- Budget avec autonomie financière avec personnel

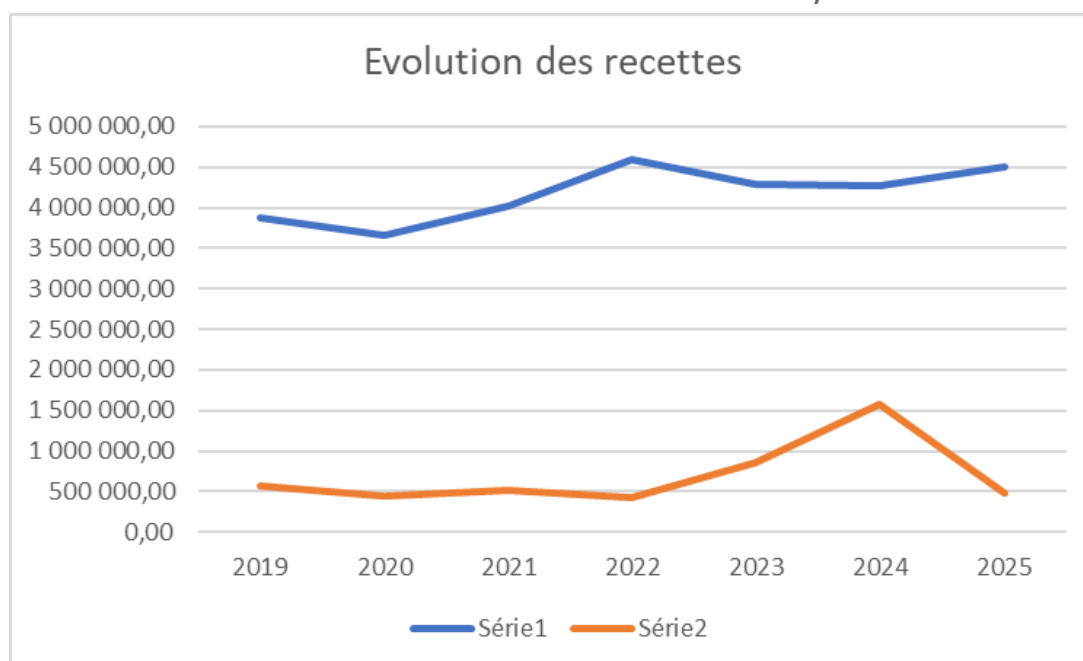
Résultats en 2025 : Excédent de fonctionnement : 290 750,61 €

Déficit d'investissement : 320 117,80 €



Evolution des dépenses				
Année	Fonctionnement	% évolution fonct.	Investissement	% évolution invest.
2019	3 794 630,47		638 825,34	
2020	3 527 439,77	-7,04%	517 821,67	-18,94%
2021	3 652 991,34	3,56%	611 983,45	18,18%
2022	3 942 689,14	7,93	607 619,97	-0,71%
2023	4 038 831,95	2,44	975 785,90	60,59
2024	4 183 112,10	3,57	1 194 422,00	22,41
2025	4 109 837,46	-	742 067,46	-37,87
Prévi 2026	4 150 000,00		400 000,00	

La plus grosse augmentation de dépenses sur l'année 2024 est due à la cotisation au Syndicat Mixte de Traitement des Déchets des Hautes-Pyrénées.



Evolution des recettes				
Année	Fonctionnement	% évolution fonct.	Investissement	% évolution invest.
2019	3 881 454,34		561 433,32	
2020	3 650 346,69	-5,95%	440 031,34	-21,62%
2021	4 020 952,35	10,15%	522 118,24	18,65%
2022	4 590 633,73	14,17%	432 204,18	-17,22%
2023	4 287 505,81	-6,60%	864 456,97	100,01%
2024	4 271 097,59	-0,38%	1 577 909,10	82,53%
2025	4 497 562,10	5,30%	478 575,96	-69,67%
Prévi 2026	4 150 000,00		450 000,00	

Les données à prendre en considération :

- Amélioration de la qualité de tri,
- Nouveaux flux en déchetteries,
- Travaux sur les bâtiments.

- **Point Ressources Humaines :**

Prévision budgétaire :

	012 - Prévisions	012 - Réalisé
2019	1 445 000€	1 444 611 €
2020	1 310 000€	1 305 765 €
2021	1 275 300€	1 274 578 €
2022	1 246 000 €	1 312 737 €
2023	1 385 000 €	1 346 830 €
2024	1 439 500 €	1 438 803 €
2025	1 453 000 €	1 435 331,29 €
2026	1 465 000 €	

- **Point sur la dette de ce budget :**

Récapitulatif par catégorie de dettes	Dette en capital à l'origine	Dette en Capital au 1 ^{er} janvier 2026	Annuité à payer en 2026	Dont	
				Intérêts	Capital
1641 – Emprunts	930 000 €	635 412,59€	111 568,30 €	21 359,96 €	90 208,34 €

En 2025, la collectivité n'a pas eu recours à l'emprunt pour financer l'investissement.

Le Budget Centre de Santé :

- **Budget avec autonomie financière avec personnel**

Résultats en 2025 : Déficit de fonctionnement : 45 764,03 €
Excédent d'investissement : 18 019,12 €

Evolution des dépenses		
Année	Fonctionnement	Investissement
2021	275 211,30	693 535,31
2022	650 863,46	16 340,40
2023	683 613,18	606,00
2024	672 071,30	10 974, 18
2025	827 221,21	3 738 ,00
Prévi 2026	975 000,00	10 000,00

Evolution des recettes		
Année	Fonctionnement	Investissement
2021	279 135,88	713 583,94
2022	656 009,58	79 505,88
2023	688 308,99	22 918,31
2024	713 451,58	39 730,00
2025	878 839,16	21 757,12
Prévi 2026	760 000,00	24 000,00

Point Ressources Humaines :

Prévision budgétaire :

	012 - Prévisions	012 - Réalisé
2021	255 000 €	246 164,26 €
2022	630 000 €	601 792 €
2023	660 000 €	628 717 €
2024	700 000 €	620 318 €
2025	757 500 €	756 611,39 €
2026	955 000 €	

Explication de l'évolution du 012 :

- Prévision de l'arrivée de nouveaux médecins salariés et d'assistantes médicales,
- Pérennisation des remplacements des médecins salariés sur période de congés.

Le Budget Hôtel d'Entreprises :

- **Budget sans autonomie financière avec personnel**

Ce budget retrace l'ensemble des écritures relatives aux immeubles de rapport de la collectivité.

Contexte budgétaire :

En 2025, trois autorisations de programme ont été mouvementées sur ce budget :

- Rénovation du groupe médical de Rabastens de Bigorre,
- Bâtiment d'imagerie médicale de Vic en Bigorre,
- Extension de la Maison de Santé de Vic en Bigorre.

L'exercice budgétaire 2026 devrait être marqué par la réception des travaux et la mise en exploitation de ces deux marchés liés aux opérations listées ci-dessus.

Résultats en 2025 : Excédent de fonctionnement : 33 867,00 €
Excédent d'investissement : 676 803,81 €

Point sur la dette de ce budget :

Récapitulatif par catégorie de dettes	Dette en capital à l'origine	Dette en Capital au 1 ^{er} janvier 2026	Annuité à payer en 2026	Dont	
				Intérêts	Capital
1641 – Emprunts	1 736 662 €	806 497,90€	122 701,44 €	10 868,34 €	111 833,10 €

Deux emprunts constituent la dette au 1^{er} janvier arrivant à terme en 2032 et 2034.
 La collectivité envisage d'avoir recours à l'emprunt en 2026 à hauteur de 1.000.000,00 €
 pour financer le bâtiment de l'imagerie médicale.
 Celui-ci sera équilibré à minima par les loyers appelés au groupe de radiologie.

Création budget annexe Parc du Val d'Adour

Le conseil communautaire du 04 décembre 2025 a acté l'acquisition à l'€uro symbolique
 du Parc du Val d'Adour de Rabastens de Bigorre ainsi que des parts du capital de la SEMOP.

L'année 2026 sera marquée par la réception des travaux de mise en conformité du
 bâtiment.

Ces mouvements sont inscrits dans le budget 2026.

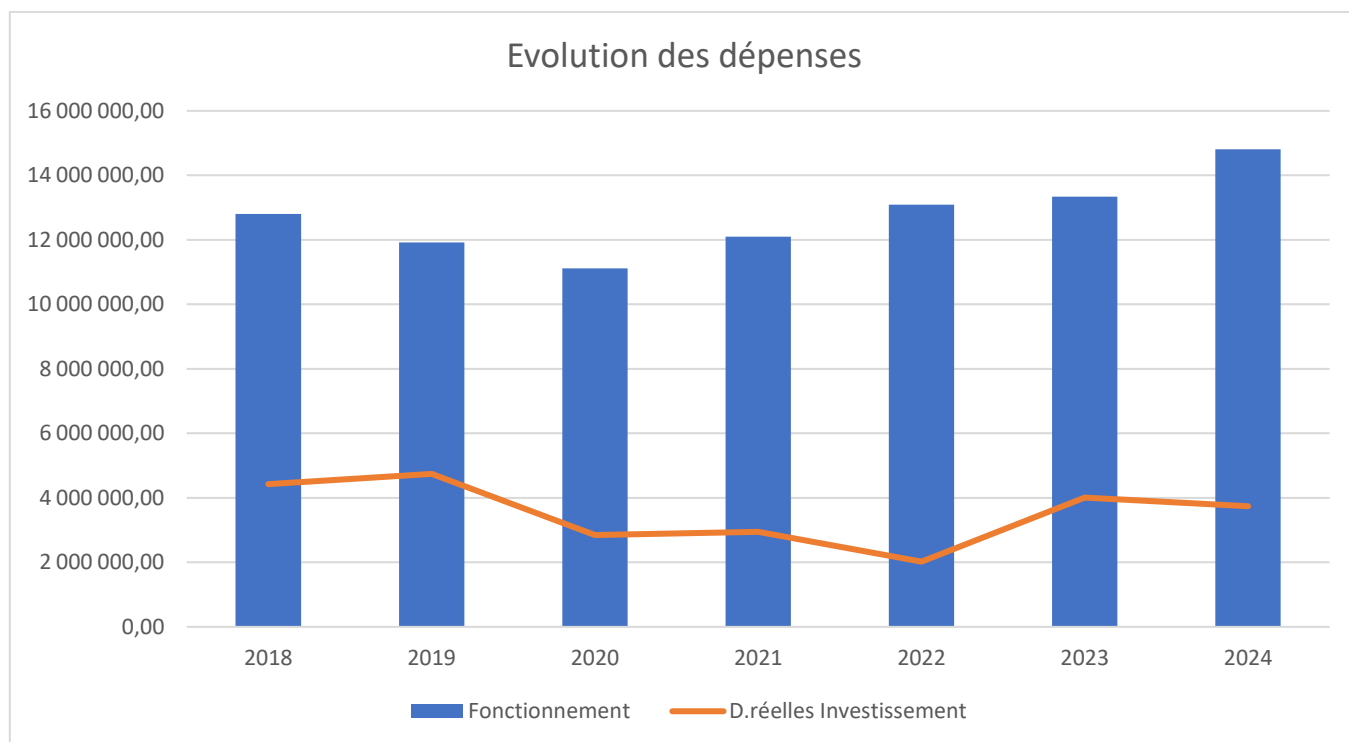
Résultats en 2025 : Déficit de fonctionnement : 17 444,36 €
Résultat d'investissement : 2 071,50 €

Pas de dette et pas de personnel sur ce budget.

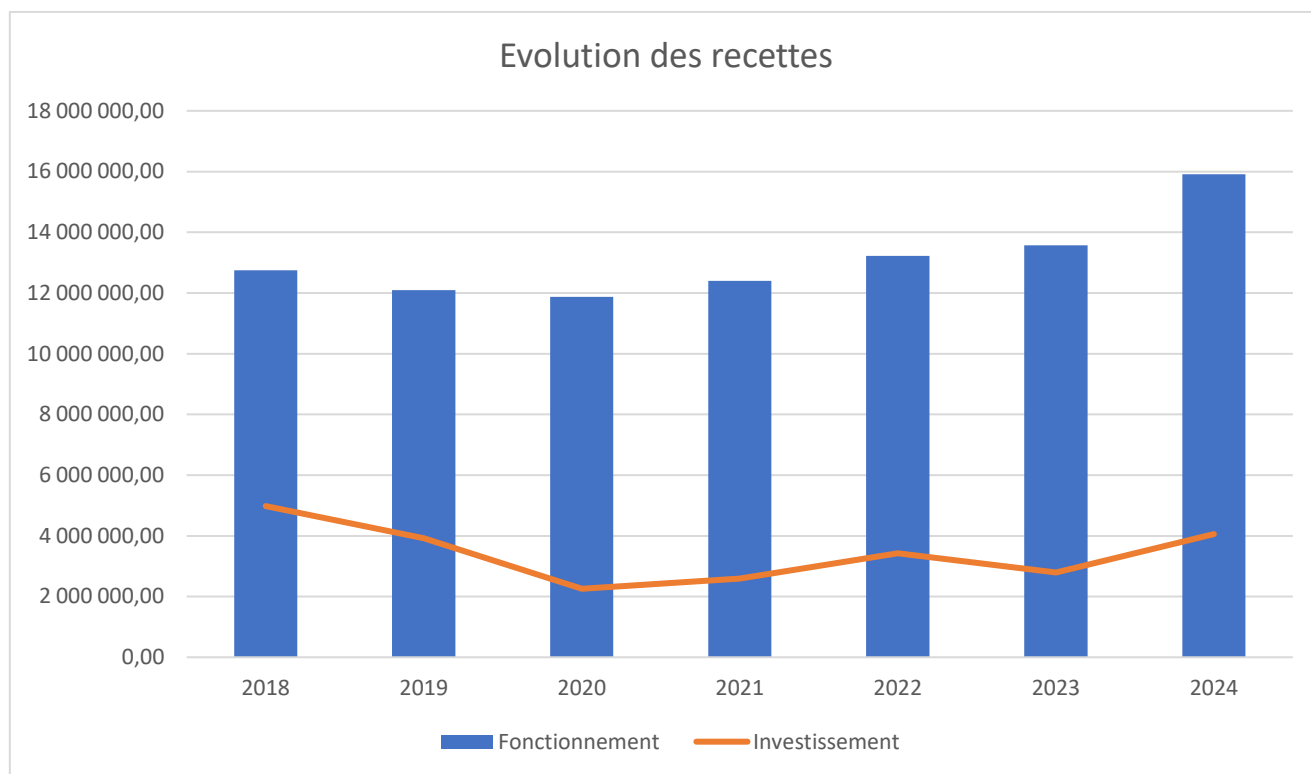
Le Budget Principal :

- Budget avec autonomie financière et personnel

Résultats en 2025 : Excédent de fonctionnement : 949 558,17 €
Excédent d'investissement : 23 139,34 €



<i>Année</i>	<i>Fonctionnement</i>	<i>% évolution fonct.</i>	<i>D.réelles Investissement</i>	<i>% évolution invest.</i>
2018	12 802 086,38		4 429 139,24	
2019	11 916 399,24	-6,92%	4 742 669,89	7,08%
2020	11 118 190,57	-6,70%	2 846 492,75	-39,98%
2021	12 097 011,04	8,80%	2 949 098,84	3,60%
2022	13 087 030,64	8,18%	2 021 679,26	-31,45%
2023	13 339 697,00	1,93%	4 012 087,20	98,45%
2024	14 805 683,48	10,99%	3 739 479,80	-6,79%
Prévisions 2025	15 000 000,00		4 000 000	



<i>Evolution des recettes</i>				
<i>Année</i>	<i>Fonctionnement</i>	<i>% évolution fonct.</i>	<i>Investissement</i>	<i>% évolution invest.</i>
2018	12 743 446,07		4 979 823,07	
2019	12 090 230,67	2,91%	3 924 552,61	-21,19%
2020	11 870 840,12	-3,33%	2 256 659,24	-42,50%
2021	12 401 179,94	5,50%	2 593 376,36	14,92%
2022	13 216 494,74	10,43%	3 422 658,86	47,56%
2023	13 571 720,77	2,69%	2 787 678,46	-18,55%
2024	15 909 902,55	17,23%	4 053 105,89	45,39%
Prévisions 2025	15 000 000,00		4 000 000,00	

Prévision 2026 : Section d'investissement

Les principaux investissements de la collectivité se porteront, cette année encore, sur le budget Hôtel d'entreprises.

Toutefois, la collectivité travaille en concertation avec la mairie de Vic en Bigorre pour un projet de regroupement des écoles de la commune sur le site du Petit Bois. Un plan de financement a par ailleurs été mis à l'approbation du bureau communautaire fin d'année 2024 pour un montant de 1 500 000€.

L'investissement courant se poursuit encore en 2026 pour les écoles et la restauration scolaire avec l'amélioration de l'acoustique des cantines et la revégétalisation de la cour d'école de Camalès.

Le travail se poursuit également sur la thématique de l'urbanisme avec les modifications du PLUi et la thématique de l'eau et l'assainissement avec la poursuite des études déjà engagées contractualisée par une convention « Eau & Climat » avec l'Etat et l'Agence de l'Eau.

• Point sur la dette de ce budget :

Récapitulatif par catégorie de dettes	Dette en capital à l'origine	Dette en Capital au 1 ^{er} janvier 2026	Annuité à payer en 2026	Dont	
				Intérêts	Capital
1641 – Emprunts	2 157 500 €	389 304,87 €	137 637,38 €	8 561.27 €	129 076,11 €

Le remboursement de l'emprunt court terme de 1 300 000€ a eu lieu en juillet 2024.

• Point Ressources Humaines :

Evolution du chapitre 012 depuis 2017 :

	012 prévu	012 réalisé
2017	3 580 000	3 534 093
2018	4 857 865	4 752 888
2019	5 103 000	5 019 421
2020	5 370 000	5 158 612
2021	5 620 000	5 379 721
2022	5 660 000	5 712 830
2023	6 166 000	6 094 215
2024	6 483 500	6 472 326
2025	6 775 000	

Fiscalité :

Les taux :

Pour mémoire, les taux votés en 2024 pour la CCAM :

Taxe d'habitation RS	18,37 %
Taxe sur le Foncier Bâti	4,68 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti	12,36 %
Cotisation Foncière des Entreprises	32,37 %

Données consolidées :

Orientations de la CCAM en matière de ressources humaines

Conformément aux dispositions intégrées par la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe), le débat d'orientation budgétaire doit comporter des éléments de présentation de la structure du personnel et d'évolution des ressources humaines.

Prévision Chapitre 012 :

	2026
Dépenses de personnel (012)	9 701 000 €
Budget Principal	7 151 000 €
Budget Ordures Ménagères	1 463 000 €
Budget SPANC	137 000 €
Budget Centre de Santé	950 000 €

Structure des effectifs :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Fonctionnaires titulaires et stagiaires	177	173	168	167	168	167	164
Agents non titulaires permanents (CDI)	14	17	14	11	8	8	8
Agents non titulaires non permanents (CDD)	27	32	44	70	67	62	76

Agents en contrats aidés	2	2	5	2	6	8	3
Apprentis	1	0	0	0	0	1	1
Effectif total tous statuts confondus	221	224	231	250	249	246	252

Structure des effectifs par statuts :

Structure détaillée par service en 2026 :

La structure détaillée des effectifs prend en compte l'ensemble des différentes filières de la fonction publique territoriale composant les effectifs de la communauté de communes.

Service Administratif	22
Service Technique	24
Service Entretien locaux	5
Service Médiathèque	7.5
Service Atelier (culture jeunesse cinéma insertion prof)	5
Espaces France Services	5.5
Service Gens du Voyage	1
Piscine	2
Groupes médicaux	8
Centre de Santé	11
Service Déchets	36
SPANC	3
Ecoles / ALSH	118
Crèche	2
Relai Petite Enfance	2
TOTAL	252

Temps de travail et heures supplémentaires

Le temps de travail légal est de 1 607 heures par an pour un agent à temps complet.

La majorité des agents de la CCAM n'est pas à temps complet (essentiellement les agents travaillant dans les écoles).

Les heures supplémentaires seront récupérées en priorité avant d'être payées.

	2026
Nombre d'agents à temps complet	122
Nombre d'agents à temps non complet	130
<i>TOTAL</i>	252

Lexique des abréviations :

AP/CP : Autorisations de programme / Crédits de paiement

ALAE : Accueil de loisirs associé à l'école

ALSH : Accueil de loisirs sans hébergement

CET : Contribution économique territoriale (CFE + CVAE)

CFE : Cotisation foncière des entreprises (Assise sur la valeur locative des entreprises)

CFU : Compte Financier Unique (fusion du compte administratif et du compte de gestion)

CFL : Comité des finances locales

CIF : Coefficient d'intégration fiscale

CLSH : Centre de loisirs sans hébergement

CVAE : Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

DCTRP : Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle

DETR : Dotation d'équipement des territoires ruraux

DGD : Dotation générale de décentralisation

DGF : Dotation globale de fonctionnement

DOB : Débat d'Orientation Budgétaire

DSIL : Dotation de soutien à l'investissement local

EPCI : Établissement public de coopération intercommunale

ERP : Etablissement recevant du Public

ETP : Equivalent Temps Plein

EURIBOR : L'Euribor (Euro Inter Bank Offered Rate) désigne le taux moyen offert sur le marché interbancaire de la zone Euro, pour des échéances de 1 à 12 mois. Ce sont des indicateurs de conditions de taux d'intérêt.

FB : Foncier bâti

FCTVA : Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée

FDPTP : Fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle

FNB : Foncier non bâti

FNGIR : Fonds national de garantie individuelle des ressources

FPIC : Fonds national de péréquation des recettes intercommunales et communales

FPU : Fiscalité professionnelle unique

GFP : Groupement à fiscalité propre

IFER : Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux

PEDT : Projet Educatif de Territoire

PIB : Produit intérieur brut

PLF : Projet de Loi de Finances

PLPFP : Projet de loi de programmation des finances publiques

PSR : Prélèvement sur les recettes de l'Etat

SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif

TASCOM : Taxe sur les surfaces commerciales

TGAP : Taxe Générales sur les Activités Polluantes